

n° 490

convention avec

particulier

2197. 27.2.73

Le conseil approuve les termes de la convention à passer entre la commune d'Andres et M. Munier Michel, demeurant à Andres, Les Baraques. Cette convention a pour but de définir la participation de M. Munier dans les frais d'alimentation en eau de sa 'propriété' (compteur de 3 m³). Le Maire est autorisé à signer cette convention.

Participat. de 2835^F.

11/